

ANNEXE III
(Annexe XVIII de l'arrêté du 5 Novembre 1984)**ATTESTATION D'IDENTIFICATION POUR VÉHICULES IMPORTÉS
CONFORMES À UN TYPE NATIONAL FRANCAIS**

A l'exclusion des véhicules usagés suivants : véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes et véhicules agricoles autres que tracteurs agricoles ou forestiers.

Je soussigné NISSAN WEST EUROPE SAS, Z.A. du Parc de Pissaloup - 13, avenue Jean d'Alembert B.P. 123 - 78194 TRAPPES CEDEX représentant dûment accrédité en France de : NISSAN MOTOR CO.LTD JAPON, NISSAN MOTOR UK ANGLETERRE, NISSAN MOTOR IBERICA SA ESPAGNE,

Certifions que le véhicule neuf,

Ci-dessous décrit a fait l'objet d'une réception nationale française valide à la délivrance de la présente attestation dont le numéro figure à la ligne K, délivrée par la DRIRE,

Et que les données nécessaires à l'édition de la carte grise sont les suivantes:

(A.1)	Précédent n° d'immatriculation :	-
	Pays de provenance :	Italie
(B.)	Date de 1ère Immatriculation :	-
(D.1)	Marque :	NISSAN
	Type, Variante, Version (étranger):	F24 35.110/3
(D.2)	Type, Variante, Version (national):	SGFF24-35-34 Chassis Cabine
(D.3)	Dénomination commerciale :	Cabstar 35-11
(E.)	Numéro d'identification :	VWASGFF24B2127812
(F.1)	Masse en charge maxi techniquement admissible (Kg):	3500
(F.2)	Masse en charge maxi techniquement admissible dans l'Etat (PTAC) (Kg):	3500
(F.3)	Masse en charge maxi techniquement admissible de l'ensemble dans l'Etat (PTRAC) (Kg):	5500
(G)	Masse en service (G.1 + 75) (Kg) :	Voir certificat de carrossage ou PV de RTI
(G.1)	Poids à vide national (PV) (Kg) :	Voir certificat de carrossage ou PV de RTI
(J)	Catégorie Internationale :	N1
(J.1)	Genre National:	CTTE/VASP
(J.2)	Carrosserie (CE):	-
(J.3)	Carrosserie (Désignation Nationale):	Voir certificat de carrossage ou PV de RTI
(K)	Numéro de la réception par type :	2933-06-01
(P.1)	Cylindrée (cm ³):	2488
(P.2)	Puissance Nette Maximale (KW) :	81
(P.3)	Source d'énergie:	GO
(P.6)	Puissance administrative (CV):	8
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	3
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	93
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	3000
(V.7)	CO2 (g/km) :	261
(V.9)	Classe environnementale :	70220*0376B

Je certifie en outre que les données complémentaires suivantes du véhicule autorisent son immatriculation en France :
- la largeur et la longueur n'excèdent pas les limites prévues aux articles R. 312-10 et R. 312-11 du code de la route.

Fait à Trappes, le 22 mai 2012

Brice FABRY
Manager Homologation
NISSAN WEST EUROPE SAS

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLEMENTAIRE**VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE NISSAN**

Type de la transformation : Pose d'une nacelle élévatrice

0.0	GENERALITES			
0.1	Constructeur :	NISSAN MOTOR IBERICA S.A - 08040 BARCELONE - Espagne		
0.1.1	Représentant accrédité en France	NISSAN France S.A. - 78194 TRAPPES - France		
0.2	Constructeur de la 2 ^e étape	C.T.E. - via Caproni,7 - 38068 ROVERETO (T N)		
0.2.1	Représentant accrédité en France	C.T.E. France - 5, allée des Souches - 78260 ACHERES		
0.2.2	Nature de la transformation :	Pose d'une nacelle élévatrice		
0.3	Marque :	NISSAN		
0.4	Désignation commerciale	CABSTAR 35-11	CABSTAR 35-13	CABSTAR 35-13
0.5	Catégorie internationale N 1			
0.6	Genre :	VASP		
0.7	Types, variantes et versions	SGFF24-35-34-MOD	SHFF24-35-34-MOD	SHTF24-35-34-MOD
0.7.1	Décodage des TVV Non concerné			
0.8	Puissance administrative :	8 cv	8 cv	8 cv
1.0	CONSTITUTION GENERALE			
1.1	Nombre d'essieux et de roues:	2 essieux - 2 roues simples à l'avant - 2 roues jumelées à l'arrière		
1.1.1	Emplacement des roues motrices :	Arrière		
1.1.2	Emplacement des roues directrices :	Avant		
1.2	Dimensions des pneumatiques :	195/70R15C (103/101 Q)		
1.2.1	Roue de secours :	185/75R16C (103/101 Q) en variante sur HTF24 (BV6 de série avec ABS		
1.3	Constitution de châssis ou de la coque :	Sans roue de secours pour cette transformation		
1.4	Emplacement et disposition du moteur :	Le châssis est constitué par un cadre formé par 2 longerons		
1.5	Emplacement de la cabine de conduite :	Longitudinal avant		
2.0	MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)	cabine avancée basculante		
2.1	Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière			
2.1	Masse et charge maxi admissible dans l'état (PTAC)	3500	3500	3500
2.2	Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR A)	NEANT	NEANT	NEANT
2.4	Masse en charge techniquement admissible : (déclaré par le constructeur et si indice pneus suffis)			
2.5	Charge maximale admissible			
2.5.1	sur essieu 1	1750	1750	1750
2.5.2	sur essieu 2	2200	2200	2200
2.6	Voie avant :	1,570	1,570	1,570
2.7	Voie arrière :	1,395	1,395	1,395
2.8	Empattement :	3,4	3,4	3,4
2.9	VEHICULE LIVRE CARROSSE			
2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche (Ces poids comprennent le véhicule, l'équipement p l'emploi et toutes les options possibles)			
2.9.0	Total :	3350	3350	3350
2.9.1	Sur essieu 1	1540	1540	1540
2.9.2	Sur essieu 2	1810	1810	1810
2.10	Porte à faux avant :	1,065	1,065	1,065
2.11	Porte à faux arrière :	2,150	2,150	2,150
2.11.1	Sans ferrure ni accessoire	2,150	2,150	2,150
2.11.2	Avec ferrures et accessoires :	2,150	2,150	2,150
2.12	Longueur hors tout :	6,615	6,615	6,615
2.13	Largeur hors tout :	2,200	2,200	2,200
3.0	MOTEUR :			
3.1	Dénomination du type (Type en regard de la fiche pollution et marquage du moteur)			
3.1.1	Marque :	NISSAN MOTOR IBERICA		
3.1.2	Marquage moteur :	YD 25	YD 25	YD 25
3.2	Description générale	Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin Diesel - 4 temps		
3.2.1	Genre :	OUI, par turbocompresseur et échangeur air/air		
3.2.2	Principe de fonctionnement	EGR		
3.2.3	Suralimentation	4 en ligne		
3.2.4	Dispositif anti pollution :			
3.3	Nombre et disposition des cylindres			
3.4	Cylindrée (cm3)	2488	2488	2488
3.5	Rapport volumétrique de compression	16,5/1 +/- 1,5	16,5/1 +/- 1,5	16,5/1 +/- 1,5
3.6	Puissance maximale (kw)	81	96	96
3.7	Régime de puissance maximale - tr/mn	3600	3600	3600
3.8	Couple maximal (m.daN)	25	27	27
3.9	Régime de couple maximal (tr/mn)	2000	2000	2000
3.10	Régime de rotation maximal (tr/mn)	4900	4900	4900
3.11	Carburant utilisé Gasole (GO)	GO	GO	GO
3.12	Réservoir de carburant			

	De série, en option	Série 90 litres
3.12.1	Emplacement :	Dans l'empattement coté droit
3.12.2	Capacité en litres	90
3.12.3	Matériaux	Matière plastique
3.13	Mode d'alimentation du moteur	Par injection directe avec rampe commune
3.14	Type du filtre à air	Sec
3.15	Allumage	Par compression
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques	12 volts
3.17	Dispositif anti parasitage	Non
3.18	Refroidissement du moteur	Par circulation d'eau forcée, radiateur et motoventilateur
3.19	Nombre de silencieux d'échappement	1 + 1 catalyseur
3.20	Niveau sonore au point fixe	
	3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA)	93 87 87
	3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn)	3000 2700 2700
	3.20.3 Position de la sortie d'échappement	Au milieu du véhicule coté gauche Sur le dessous de la cabine
3.21	Emplacement symbole valeur corrigée coeff d'abso	
3.22	Consommation conventionnelle de carburant déterminée conformément à la directive	NON CONCERNE
3.23	Emission massive de dioxyde de carbone (CO2) déterminé conformément à la directive européenne (CEE n° 1999 / 100)	NON CONCERNE
	Classe environnementale	70220*0376B 70220*0376B 70220*0376B
4.0	TRANSMISSION :	Sans modification du véhicule originel
5.0	SUSPENSION :	Sans modification du véhicule originel
6.0	DIRECTION	Sans modification du véhicule originel
7.0	FREINAGE	Sans modification du véhicule originel
8.0	CARROSSERIE :	
8.1	Carrosserie :	TRAVAUX
	8.1.1 Equipement :	Pose d'une nacelle élévatrice
8.2	Matériaux constituant la carrosserie	Tôle d'acier
8.3	Nombre de places assises	2
8.4	Sièges :	
	8.4.1 A l'avant	1 siège réglable conducteur - 1 banquette place centrale neutralisée
8.5	Nombre de portes	2
	8.5.1 Latérales :	2
	8.5.2 Arrières :	NEANT
	8.5.3 Fermetures :	Serrures de sécurité à deux positions
8.6	Emplacement et mode d'ouverture des vitres :	Descendantes par manivelle ou électriquement
8.7	Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :	
	8.7.1 Pare brise	En verre feuilleté
	8.7.2 Vitres latérales	En verre trempé
	8.7.3 Lunette arrière	En verre trempé
8.8	Equipement des places assises en ceinture de sécurité	
	8.8.1 Places avant	Ceintures 3 points à enrouleur - ceinture centrale déposée
	8.8.2 Places arrière	néant
8.9	Dispositif de protection latérale :	Barres de protection latérale
8.10	Dispositif de protection arrière contre l'encastrement	
	8.10.1 Avant	NON CONCERNE
	8.10.2 Arrière	OUI
9.0	ECLAIRAGE ET SIGNALISATION :	
9.1	Feux de route :	2
9.2	Feux de croisement :	2, incorporés aux feux de route
9.3	Feux de position :	
	9.3.1 Avant	2, groupés aux feux de route
	9.3.2 Latéraux	3 feux de position par coté
9.4	Feux de position arrière	2
9.5	Indicateur de changement de direction :	
	9.5.1 Avant	2 groupés aux feux de route
	9.5.2 Arrières	2 groupés avec les feux de position arrières
	9.5.3 Latéraux	2 indépendants
9.6	Feux STOP :	2 groupés aux feux de position arrière
	9.6.1 3° feux stop central	Non concerné
9.7	Eclairage de la plaque d'immatriculation :	2 indépendants
9.8	Dispositifs réfléchissants	
	9.8.1 Avant	NEANT
	9.8.2 Arrière :	2 groupés aux feux de position arrière
	9.8.3 Latéraux	3 par coté, groupés avec les feux de position
9.9	Feux de détresse :	Par clignotement synchrone des feux indicateurs de direction
9.10	Feux de marche arrière	2 groupés avec les feux de position arrières
9.11	Feux de brouillard :	
	9.11.1 Avant	En option : 2 indépendants
	9.11.2 Arrière	2 groupés avec les feux de position arrières
9.12	Feux d'encombrement	
	9.12.1 avant	néant
	9.12.2 Arrières	1 à chaque extrémité de la barre anti encastrement
9.13	Dispositif de signalisation complémentaire arrière	Non concerné
10.0	DIVERS	
10.1	Accessoires	
	10.1.1 Essuie-glace	2 à deux vitesses et balayage intermittent

CERTIFICAT DE CONFORMITE COMPLEMENTAIRE

Ce document seul ne permet pas l'immatriculation du véhicule

Je soussigné, C.T.E. France, 5 allée des Souches, 78260 ACHERES

Constructeur de nacelles élévatrices

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

{ 2 } Dénomination

D1 Marque

D2 Type variante - version (1)

D3 Dénomination commerciale

E Numéro d'identification { 3 }

F1 Masse en charge maximale
Techniquement admissible (kg)

F2 Masse en charge maximale
admissible dans l'état (PTAC en kg)

F3 Masse en charge maximale
admissible de l'ensemble en
service dans l'état (PTRA en kg)

G Masse en service (G1+ 75kg)

G1 Poids à vide national (PV)(kg)

J Catégorie internationale

J1 Genre national

J3 Carrosserie (désignation nationale)

K Numéo de la réception par type

P1 cylindrée (cm3)

P2 Puissance nette maximale (kw)

P3 Source d'énergie

P6 Puissance administrative (cv)

Q Rapport puissance / masse
(uniquement pour motorcycle)(kw/kg)

S1 Nombre de place assise
(ycompris celle du conducteur)

U1 Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))

U2 Régime de rotation du moteur
lui correspondant (tr/mn)

V7 CO² (g/km)

V9 Classe environnementale

NISSAN	NISSAN	NISSAN
SGFF24-35-34 MOD	SHFF24-35-34 MOD	SHTE24-35-34 MOD
CABSTAR		
VWASGFF24B2127812		
3500	3500	3500
3500	3500	3500
NEANT	NEANT	NEANT
3425	3425	3425
3350	3350	3350
N1	N1	N1
VASP	V/ASP	V/ASP
TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX
2488	2488	2488
81	96	96
G.O.	G.O.	G.O.
8 cv	8 cv	8 cv
Non concerné	Non concerné	Non concerné
2	2	2
93	87	87
3000	2700	2700
Non concerné	Non concerné	Non concerné
70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B

est entièrement conforme au type variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

Sort de notre usine : le 10/04/2012

sous le numéro : Z019-12-101

Pour être livré à : LIXXBAIL

Miniparc Polytec - 60 Rue des Berges

38027 GRNOBLE CEDEX

LOCATAIRE : ETS PEILLET

ZA - BP 258 - 26106 ROMANS CEDEX

{ 1 } rayer les colonnes inutiles

{ 2 } Référence communautaire de la directive 1999/37/CE relative au document d'immatriculation

{ 3 } Compléter le numéro de série

Nota Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès verbal de réception par type et le certificat de conformité (ou 3 en 1) délivré pour ce véhicule avant transformation

Rappel Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R312-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture
_ le cas échéant, d'une réception à titre isolée par le service en charge des réception

C.T.E.
ZA Saint Clair 2000
38370 SAINT CLAIR DU RHONE
TÉL : 04 74 56 35 35 - Fax : 04 74 56 35 34
RCS Vienne B 384 499 109

10.1.2	Lave glace		Oui
10.1.3	Rétroviseurs		
10.1.3.1		Extérieur	1 gauche "bras long", 1 droit "bras long"
10.1.3.2		Intérieur	1 central en option
10.1.4	Avertisseur sonore		oui - 1
10.1.5	Dispositif antivol		Par blocage de la colonne de direction (et transpondeur en option)
10.1.6	Extincteur		Non
10.2	Marques d'identité		
10.2.1	Emplacement de la plaque constructeur		Sur l'intérieur de la cabine, sur le montant de la porte conducteur
10.2.2	Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification		Sur le longeron droit, au dessus de l'essieu arrière
10.2.3	Structure du numéro d'identification		Sans modification du véhicule originel
10.2.4	le numéro d'identification commence à :		Se rapporter à la notice descriptive originelle
10.2.5	Identification du moteur :		Se rapporter à la notice descriptive originelle
10.3	Marque d'identité du transformateur		
10.3.1	Emplacement de la plaque du transformateur		A coté de la plaque du constructeur, sur le montant de la porte conducteur
10.3.2	Structure du numéro de transformation		
		Nom du transformateur	
		Type et version	
		Numéro de transformation : composition du numéro	
		du 1° au 4° caractère	Type de la transformation
		du 5° au 6° caractère	Année de transformation
		du 7° au 9° caractère	jour calendaire

Caractéristique du véhicule transformé	35-11	35-13	35-13
PTAC :	3500 kg	3500 kg	3500 kg
PTRA :	NEANT	NEANT	NEANT
Essieu 1	1750 kg	1750 kg	1750 kg
Essieu 2	2200 kg	2200 kg	2200 kg

10.3.3	Le numéro de transformation commence à :	Z019 - 07 - 038	Z019 - 07 - 038	Z019 - 07 - 038
11.0	VISITE TECHNIQUE	NON CONCERNE	NON CONCERNE	NON CONCERNE

**MINISTERE DELEGUE A L'INDUSTRIE
AUPRES DU MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
D.R.I.R.E. ILE DE France**

**CENTRE NATIONAL DE RECEPTION DES VEHICULES
Autodrome de Linas Montlhery - 91310 MONTLHERY**

PROCES VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande de CTE France -
CTE France - 5, allée des Souches - 78260 ACHERES

que le véhicule présenté comme prototype
d'un aménagement avec un élévateur à nacelle
de catégorie internationale N1 - genre VASP
réalisé sur des véhicules de marque NISSAN
dont les types - variantes - version suivent :
SGFF 24 35 34 MOD - SHFF 24 35 34 MOD - SHTF 24 35 34 MOD

Livré:

carrossé satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code
de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type
de véhicule concerné

NOTA

Le présent procès verbal de réception suivi de son certificat de conformité n'est
valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné du procès
verbale de réception de conformité délivré pour le véhicule avant transformation

Fait à Montlhéry le 10 avril 2007

Vu et approuvé:

Enregistré sous le n° P-2384-07-00

Fait à Paris, le 10 avril 2007

Pr le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr le Chef de la Division Automobiles
Métrologie et Appareils à Pression

L'Ingenieur de l'Industrie
et des Mines
L.MIS

Le chef du Centre National
de Réception des Véhicules
M.CHAPUT